



HAL
open science

L'urbanisation des Trois Gaules

Blaise Pichon

► **To cite this version:**

Blaise Pichon. L'urbanisation des Trois Gaules. Yves Roman. Rome et l'Occident (197 av. J.-C. à 192 ap. J.-C.), Ellipses, pp.77-89, 2009, CAPES/Agrégation, 978-2-7298-5290-0. hal-04673572

HAL Id: hal-04673572

<https://hal.science/hal-04673572v1>

Submitted on 4 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAPES / Agrégation

Rome et l'Occident

197 av. J.-C. à 192 ap. J.-C.



ouvrage collectif sous la direction de
Yves ROMAN



CAPES/Aggeg

ROME ET L'OCCIDENT

197 AV. J.-C. À 192 AP. J.-C.

Îles de la Méditerranée occidentale (Sicile, Sardaigne, Corse), péninsule Ibérique, Gaule (Cisalpine exclue), Germanie, Alpes (provinces alpestres et Rhétie), Bretagne

Ouvrage collectif sous la direction
d'Yves Roman

Sabine Armani

Françoise des Boscs

Catherine Bustany-Leca

Patrick Galliou

Stéphane Morabito

Blaise Pichon

Christian Rico



Achévé d'imprimer en septembre 2009
dans les ateliers de Normandie Roto Impression s.a.s.
61250 Lonrai (Orne)
N° d'impression : 093333
Dépôt légal : septembre 2009

Imprimé en France

ISBN 978-2-7298-5290-0
©Ellipses Édition Marketing S.A., 2009
32, rue Bargue 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

LES AUTEURS

Sabine Armani

Maître de conférences d'histoire romaine à l'université Paris-13

Françoise des Boscs

Maître de conférences d'histoire romaine à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

Catherine Bustany-Leca

Maître de conférences d'histoire romaine à l'université de Caen-Basse Normandie

Patrick Galliou

Professeur émérite à l'université de Brest

Stéphane Morabito

Docteur en histoire ancienne

Chercheur associé centre Camille Jullian-MMSH, Aix-en-Provence

Blaise Pichon

Maître de conférences d'histoire et archéologie romaines

à l'université Blaise-Pascal-Clermont-Ferrand-2

Christian Rico

Ancien membre de la Casa de Velázquez

Maître de conférences d'histoire romaine à l'université de Toulouse-2-Le Mirail

Yves Roman

Professeur d'histoire romaine à l'université Lumière-Lyon-2

L'URBANISATION DES TROIS GAULES

[Blaise Pichon]

Dans le cadre de l'analyse des rapports entre Rome et les Gaules, la question de la ville est centrale, dans la mesure où l'urbanisation à la romaine constitue l'un des signes majeurs (après le statut civique) pour mesurer l'impact de la civilisation romaine dans les Trois Gaules¹.

Les sources disponibles pour appréhender le fait urbain en Gaule sont surtout archéologiques, et dans une moindre mesure épigraphiques² ; les sources littéraires apportent peu d'éléments sur la fondation ou les transformations des villes. Depuis une trentaine d'années, la vision de la ville en Gaule a été profondément renouvelée par la multiplication des opérations d'archéologie préventive et les décapages de grandes surfaces, qui permettent enfin de mieux comprendre les différentes étapes et les formes de l'urbanisation, ainsi que l'organisation d'ensemble des villes. La réalisation de fouilles programmées et la publication de monographies et d'actes de colloques³ permettent d'avoir une vision d'ensemble de l'évolution urbaine des sites les mieux connus. Cependant, les données disponibles demeurent très hétérogènes : certains chefs-lieux de cité (et de nombreuses agglomérations « secondaires » importantes) demeurent très mal — ou très partiellement — connus⁴.

I. LES DÉBUTS DE L'URBANISATION DES GAULES

A. LES VILLES AVANT LA CONQUÊTE ROMAINE

Les habitats ouverts

C'est au milieu du II^e siècle av. J.-C. qu'apparaissent les premières agglomérations en Gaule intérieure. Il s'agit d'habitats ouverts relativement étendus (3 à 30 ha), dont certains présentent un schéma d'organisation régulier⁵. Ces sites se trouvent surtout en Gaule centrale, et perdurent après la conquête ; certains ne peuvent pas être qualifiés d'urbains, à cause de la modestie de leur emprise (Acy-Romance en Gaule du Nord, Roanne chez les Ségusiaves). Ce type d'occupation n'est pour l'instant pas connu dans l'ouest de la Gaule. Aucun bâtiment public n'a été clairement identifié sur ces sites, mais ils ont souvent été partiellement fouillés.

Plusieurs agglomérations portuaires ont été mises au jour, notamment à Nanterre et Bordeaux (l'agglomération portuaire, créée dès le VI^e siècle av. J.-C., occupait 6 ha). L'importante agglomération de Nanterre, chez les Parisiens, établie

1. La vie urbaine à la romaine est un des composants essentiels de l'*urbanitas*, que l'on pourrait traduire par « civilisation », que les Romains opposent à la *feritas* (« sauvagerie primitive »).
2. Celles-ci sont surtout en rapport avec le développement monumental des villes.
3. Colloques consacrés aux villes augustéennes de Gaule (1991), aux villes du sud-ouest de la Gaule (1992), aux villes du nord de la Gaule (2007).
4. À Bavay, chef-lieu de la cité des Nerviens, le *forum* est bien connu, mais l'habitat n'a presque pas été étudié.
5. Levroux, chez les Bituriges Cubes, où l'on a identifié des quartiers artisanaux et des quartiers d'habitat ; Saumeray chez les Carnutes, où l'occupation se développe le long d'une voie, dans le cadre d'un réseau parcellaire étendu.

dans la boucle de Gennevilliers, occupait au moins 20 ha et possédait un port sur la Seine ; elle a été fondée dans la seconde moitié du II^e siècle, disposait d'un système de voirie orthogonal et était divisée en quartiers spécialisés (meunerie, tissage, boucherie, métallurgie), voisinant avec des zones d'habitats sur poteaux plantés, au sein desquelles étaient établies des places. L'agglomération n'est pas fortifiée, mais est protégée par les marais du bord de Seine et les hauteurs du Mont Valérien.

Le site primitif de Lyon, dans la plaine de Vaise, pourrait se rattacher à ce type d'occupation¹. Là, la proximité du monde romain se traduit par la présence d'un probable comptoir romain, sur l'axe d'échanges important que constitue la vallée du Rhône. L'agglomération, née au II^e siècle av. J.-C., se développe sur une dizaine d'hectares. À la fin du II^e siècle, un habitat en terre et bois et deux édicules maçonnés sont édifiés sur le site de la rue du Souvenir. Ils comportent une couverture en tuiles romaines et les murs des bâtiments sont ornés d'enduits peints du premier style pompéien. Des tuiles en calcaire de *Glanum* et des fragments de terrazzo ont aussi été recueillis sur le site. Il s'agit de matériaux et de techniques de construction totalement inconnus dans les Trois Gaules à cette époque, ce qui suppose la venue d'artisans romanisés à Vaise, un demi-siècle avant la conquête.

Toutes ces agglomérations ouvertes paraissent jouer un rôle important dans les échanges, notamment par voie fluviale ou maritime.

Les *oppida*

À partir de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., un nouveau type d'agglomération se développe en Gaule : les *oppida*². Il s'agit de sites fortifiés, dotés de remparts et de fossés imposants. Seuls les plus importants de ces *oppida* peuvent prétendre au statut urbain. La plupart des *oppida* sont des créations nouvelles, succédant rarement à des agglomérations ouvertes³. Ce ne sont pas des structures édifiées à la hâte : pour mettre en place ce type de rempart, édifié en une seule campagne, il faut disposer d'une main-d'œuvre abondante, et d'une production métallurgique importante s'il s'agit d'un *murus gallicus*. Les fortifications sont des éléments de prestige plutôt que des éléments purement défensifs⁴. La question d'une éventuelle influence romaine en rapport avec la naissance des *oppida* est complexe. Le développement des *oppida* coïncide bien, d'un point de vue chronologique, avec la conquête romaine de l'Italie du Nord, puis de la future Gaule Narbonnaise, et avec l'intensification des échanges entre Gaules et monde romain. Cependant, les formes d'urbanisation présentes dans les *oppida* ont peu à voir avec la villa romaine.

Certains *oppida* occupent une surface considérable⁵, mais la totalité de la zone fortifiée n'est pas occupée. Dès la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., les *oppida* les plus importants présentent un plan régulier et des espaces publics. Certains sites sont éphémères : Condé-sur-Suippe, chez les Rèmes, est créé vers 120 et abandonné vers 90 av. J.-C. Cet *oppidum* de 170 ha, installé en fond de vallée, présente un plan régulier : des rues séparent des ensembles de parcelles encloses dans lesquelles se trouvent habitat et bâtiments d'exploitation ou ateliers. Mais

1. Pour tout ce qui concerne Lyon, voir Le Mer et Chomer, 2007.

2. Pour les *oppida*, voir Fichtl, 2005.

3. Reims, agglomération ouverte créée dans la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., est dotée d'un rempart dans la première moitié du I^{er} siècle.

4. Colin, 1998.

5. Reims occupe 90 ha, Bourges une centaine, Chartres plus de 170 ha, Bibracte au moins 200 ha.

les activités, à la fois agricoles et artisanales, et la brièveté de l'occupation ne permettent pas d'interpréter Condé-sur-Suipe comme un site urbain à part entière.

En Gaule centrale, le caractère urbain des grands *oppida* est nettement plus marqué : Bibracte en est l'exemple emblématique. Ensermée par un rempart long de 7 km, percé de deux portes¹, mis en place dans la première moitié du II^e siècle, l'agglomération est dense et organisée le long de la voie de desserte principale du site. L'habitat du II^e siècle av. J.-C. est constitué de bâtiments sur poteaux ou sablières basses, associés à des caves. Une importante production métallurgique est réalisée sur le site, comme au Titelberg (chez les Trévires) ; les *oppida* jouent aussi un rôle de centralisation des productions agricoles (greniers à Bibracte, au Titelberg), et de lieu d'échanges². Outre un habitat dense, les *oppida* majeurs possèdent des espaces publics : des structures palissadées évoquant des *saepta* (Titelberg, Bibracte), des places (Alesia), une fontaine (à Bibracte, réalisée en maçonnerie vers 80 av. J.-C.). Au Titelberg, un fossé sépare espace public et zone dédiée aux habitats et aux ateliers. Le rempart et la fontaine de Bibracte ne sont pas seulement utilitaires, mais répondent à un souci esthétique ; il pourrait s'agir de dépenses somptuaires des aristocrates.

Cependant, rien n'indique qu'il existait des capitales permanentes où siègeraient les institutions des peuples gaulois avant la conquête³. Mais les *oppida* importants, dont une minorité a pu bénéficier de fouilles de grande ampleur, sont de véritables villes bien avant la conquête césarienne.

B. L'URBANISATION CÉSARIENNE ET AUGUSTÉENNE

L'apogée des *oppida*

La conquête des Gaules ne marque pas une rupture brutale dans les modes d'occupation du sol. Les *oppida* urbains connaissent un développement dans les trois décennies qui suivent la guerre des Gaules. Au Titelberg, vers 30 av. J.-C., une présence militaire importante est visible⁴, tandis que les édifices de la zone publique sont systématiquement démantelés. À Bibracte, en revanche, l'occupation est civile, et les habitats révèlent une rapide romanisation des élites. De grandes *domus* sont édifiées dans le dernier quart du I^{er} siècle, sur le modèle des *domus* d'Italie ou de la *Provincia*. La maison du « Parc aux Chevaux 1 », qui remplace une maison en matériaux légers des années 50/30 av. J.-C., comporte un *atrium* à portique supporté par des colonnes, un *tablinum* et un ensemble thermal avec hypocauste⁵. Les murs sont établis sur des fondations en dur, mais les élévations sont peut-être encore en matériaux légers, sur des murs bahuts ; certaines ouvertures comportaient des vitres en verre, certains murs portaient des enduits peints, et le bâtiment était couvert de tuiles romaines. Entre le début du I^{er} siècle et 30, la *domus* est reconstruite sur 3 800 m² ; les murs sont maçonnés et comportent, dans certaines pièces, des enduits peints de 3^e style pompéien. Les équipements hydrauliques sont importants, et l'une des pièces comporte un sol en mosaïque. Chacune des *domus* est séparée des autres, ce qui évoque le système d'enclos des phases précédentes. À Alésia (cité des Eduens),

1. Dont la porte du Rebout, large de 19 m, la plus importante du monde celtique.
2. L'étude des abondants restes animaux du Titelberg incite à y voir un lieu de marché important : Metzler *et alii*, 2006.
3. César n'emploie jamais le terme de *caput*, utilisé par les Romains pour désigner une capitale.
4. Un camp occupe le sud-ouest de l'*oppidum*, et le mobilier militaire est abondant.
5. Paunier et Luginbühl, 2004.

J. Bénard¹ a observé que l'espace bâti a bénéficié d'une opération de viabilisation et d'un découpage régulier du parcellaire avant 40 av. J.-C. L'agglomération se développe ensuite sous Auguste, avec une reconstruction du sanctuaire sur des fondations maçonnées supportant une colonnade de bois et un fronton sculpté en pierre.

Dans le nord de la Gaule, dans des régions dépourvues d'habitats groupés, certains *oppida* ont probablement été créés après la conquête, comme à La Chaussée-Tirancourt, chez les Ambiens, où aucun témoignage antérieur à la conquête n'a été recueilli. Ce site peut être interprété comme une première étape du processus d'urbanisation.

Un urbanisme régulier est parfois mis en place avant la création des cités gallo-romaines : à Reims, la ville se développe rapidement sur 90 ha à l'intérieur du rempart de l'*oppidum*, selon une trame viaire orthogonale. Dès le dernier tiers du I^{er} siècle, les îlots sont densément occupés par des bâtiments en matériaux légers, des cours et des jardins. Un important quartier de potiers s'est installé au sud de la ville dès le début du règne d'Auguste.

Un nouveau réseau urbain, né en grande partie de la réorganisation augustéenne

Le rôle de la réorganisation augustéenne des Gaules est essentiel, même si certaines villes naissent au lendemain de la conquête, comme Saintes, futur chef-lieu de la cité des Santons, qui se développe à partir de 50/40 av. J.-C., du fait de l'implantation d'un camp militaire², ou Lyon. Cette colonie romaine fondée en 43 av. J.-C. par Munatius Plancus constitue un cas particulier. Elle dispose très tôt d'un plan orthogonal, avec des *insulae* de 36 m de côté. On ne connaît aucun édifice public pour la période pré-augustéenne ; les habitats sur poteaux ou sablières basses sont en matériaux légers avec une couverture de tuiles et comportent des enduits peints, dont certains sont du deuxième style pompéien (seul cas dans les Trois Gaules). La colonie occupe alors une surface de 25 à 30 ha sur le plateau de la Sarra.

Lors de la réorganisation des Gaules, sans doute décidée en 27 av. J.-C., le pouvoir romain met en place un nouveau système urbain, étroitement lié au nouveau cadre civique imposé aux Gaulois. La majeure partie des *oppida* urbains périssent après la fondation des nouveaux chefs-lieux de cité, souvent créés *ex nihilo* sur des sites plus commodes d'accès. L'installation de certains chefs-lieux sur des sites d'*oppidum* (Angers, Bourges, Chartres, Metz, Poitiers) ou d'agglomérations ouvertes (Feurs, Bordeaux) montre qu'il n'y a pas eu une volonté délibérée du pouvoir impérial de mettre en place systématiquement des villes nouvelles. Cependant, la plupart des agglomérations ouvertes et certains *oppida* deviennent des agglomérations « secondaires » (Levroux, Alésia). Dans les chefs-lieux nouvellement créés, les cas les mieux connus montrent l'existence d'une phase de transition durant laquelle l'*oppidum* et le nouveau chef-lieu cohabitent, comme dans la cité des Eduens³.

Dans de nombreux cas, on constate que les nouveaux chefs-lieux sont à proximité d'*oppida* (Périgueux), plus rarement d'agglomérations ouvertes (Paris), mais ils constituent une forme d'urbanisation nouvelle, et sont voués à

1. Bénard *et alii*, 1994.

2. Pour tout ce qui concerne Saintes : Maurin, 2007.

3. Bibracte et Autun, distants de 28 km, coexistent jusque 10/20 apr. J.-C.

jouer un rôle politique central dans la vie des nouvelles cités. Les motivations du choix des nouveaux chefs-lieux, qui paraissent avoir été en partie économiques, sont complexes et variées.

Certains chefs-lieux accueillent dès le règne d'Auguste une population fortement romanisée (Limoges), partiellement militaire (sans doute s'agit-il souvent d'auxiliaires : Amiens, Arras, Paris, Tongres), alors que le plan régulier de la ville n'a pas encore été mis en place. À Amiens, les occupations les plus anciennes ont été mises au jour sur le site du futur *forum*, à proximité de la voie du Léman à l'Océan, qui constitue sans doute l'élément le plus ancien du site¹. Vers 10 av. J.-C., une première trame viaire régulière est mise en place, tandis que le mobilier recueilli² montre la présence d'une population fortement romanisée. Cette présence militaire aux origines de nombreuses villes de Gaule du Nord correspond à la phase de fondation urbaine, qui nécessite la présence de techniciens que seule l'armée est en mesure de fournir en nombre suffisant ; ce n'est pas le signe de la présence de camps, connus par ailleurs, et jamais mis en évidence en contexte urbain dans cette région.

Le confort « à la romaine » est présent dès le règne d'Auguste dans certains chefs-lieux : à Périgueux, la « maison des Bouquets » comporte des murs maçonnés, des sols bétonnés, voire mosaïqués et un hypocauste.

II. UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RAPIDE

A. LA MISE EN PLACE D'UN URBANISME « STANDARDISÉ » DANS LES CHEFS-LIEUX DE CITÉ

La mise en place d'une trame viaire régulière caractérise la plupart des chefs-lieux de cité des Trois Gaules, parfois relativement tardivement (à Saint-Bertrand-de-Comminges, le réseau viaire augustéen est en étoile ; il est remplacé par un réseau plus orthogonal dans la seconde moitié du I^{er} siècle, lors de la mise en place progressive du centre monumental de la ville³). Sa création se traduit généralement par un nivellement général du site : à Paris⁴, les structures d'habitat mises en place lors de la première phase d'occupation sont arasées et nivelées lors de la création de la trame viaire orthogonale. Lorsque la ville est établie sur une pente, d'importants travaux de terrassement sont réalisés⁵ ; à Limoges, les énormes cubages de déblais liés à l'implantation des édifices publics permettent de créer des terrasses artificielles. Parfois, la voirie est adaptée aux contraintes topographiques (Rouen). Les fonds de vallée sont souvent assainis au I^{er} siècle (Amiens, Autun, Beauvais, où un important remblai de craie est étalé dans les quartiers proches du Thérain, Clermont-Ferrand, Dax, Évreux).

Les plans directeurs d'urbanisme semblent avoir été fixés dès l'époque augustéenne, mais leur mise en place concrète est relativement longue, de l'ordre d'une ou deux générations. Dès le début, la totalité de la surface à bâtir est dotée d'une trame viaire, à quelques rares exceptions près (à Paris⁶, le quadrillage est

1. Pour tout ce qui concerne Amiens : Pichon, 2009.

2. Sigillée arétine, éléments de mobilier militaire.

3. Pour tout ce qui concerne Saint-Bertrand-de-Comminges : Sablayrolles et Beyrie, 2006.

4. S. Robin et P. Marquis, *in* Hanoune, 2007, p. 271-291.

5. Autun, Bourges, où des escaliers et des galeries assurent la liaison entre ville basse et ville haute.

6. D. Busson, *in* Hanoune, 2007, p. 257-269.

étendu vers le nord à la fin du II^e siècle). Dans tous les cas où la mise en place du quadrillage viaire est datée, elle est antérieure à la fin du règne de Tibère. On ne constate pas de taille « standard » des *insulae*, chaque chef-lieu ayant utilisé un module différent, mais on utilise partout le *pes monetalis* (0,296 m). Dans la plupart des villes, on observe des distorsions ponctuelles de la trame viaire, généralement dues à la topographie, parfois à cause de l'existence d'un axe discordant préexistant (la voie du Léman à l'Océan à Amiens), ou encore du fait de la réalisation d'un vaste ensemble monumental. La plupart des plans ne sont pas « canoniques » : à Amiens, des *insulae* de tailles variées coexistent, dans le cadre d'un plan mis en œuvre en une fois. Tout au long du Haut-Empire, l'emprise des rues ne fait l'objet d'aucun empiètement privé, ce qui indique l'existence de règlements d'urbanisme. En revanche, l'ensemble des emprises des bâtiments publics n'est pas prévue dès l'origine : il est assez fréquent que des bâtiments publics soient édifiés après démolition de bâtiments privés préexistants¹.

Certains chefs-lieux se développent très rapidement, en particulier dans les cités fédérées « amies du peuple romain », comme celles des Éduens (Autun) ou des Rèmes (Reims), qui disposent du privilège d'avoir un rempart ostentatoire². À Autun, créée vers 20 av. J.-C., l'ensemble de la surface enclose (environ 200 ha) est progressivement bâti, à l'exception d'une bande étroite longeant le rempart. Dès 21, Tacite présente Autun comme l'une des villes les plus importantes des Gaules lors de la révolte de Florus et Sacrovir. À Reims, le quadrillage viaire est étendu hors de l'*oppidum* à la fin du I^{er} siècle av. J.-C. ou au début du I^{er} siècle apr. J.-C., sur une surface de 600 ha ; il n'est pas totalement régulier : deux axes circulaires matérialisent l'emplacement de l'ancien rempart³. Tongres est l'un des rares autres chefs-lieux à bénéficier du droit d'édifier un rempart⁴, dans la seconde moitié du II^e siècle.

L'occupation de l'ensemble des *insulae* est progressif : à Amiens⁵, le site du « Palais des Sports », en périphérie occidentale de la ville, l'occupation est de type rural jusqu'au milieu du I^{er} siècle, mais les rues sont déjà matérialisées et le parcellaire est fixé, tout comme sur le site du « boulevard de Belfort », à l'est de la ville ; à Paris ou à Rouen, seules les bordures des *insulae* sont bâties au début du I^{er} siècle. En périphérie du quadrillage viaire, la construction des îlots nécessite le rebouchage des carrières et fosses d'extraction utilisées lors des premières phases de développement urbain (Amiens, Chartres). Quand l'ensemble de l'assiette urbaine est occupé, la densification s'opère par l'adjonction d'étages et le remplacement d'ateliers par des habitats, à partir du milieu du I^{er} siècle. Dans quelques cas, comme à Bavay⁶, il ne semble pas y avoir eu de densification de l'occupation, et la surface urbanisée reste réduite.

Peu à peu, le réseau viaire est doté de trottoirs, de portiques, de caniveaux qui remplacent les fossés. L'entretien des trottoirs et des portiques relevait des riverains, comme le montre la disparité de leurs formes sur une même rue (Amiens, Autun). Les chaussées sont parfois dallées, mais elles sont généralement recouvertes de cailloutis ; elles sont soigneusement entretenues durant le

1. Sanctuaire de Vésone à Périgueux, agrandissement du théâtre de Saint-Bertrand-de-Comminges.
2. À Autun, la construction du rempart, long de 6 km, a nécessité l'emploi d'environ 11 millions de moellons.
3. R. Neiss, *in* Hanoune, 2007, p. 293-308.
4. Pour tout ce qui concerne Tongres : A. Vanderhoeven, *in* Hanoune, 2007, p. 309-336.
5. E. Binet, *in* Hanoune, 2007, p. 43-62.
6. F. Loridant et C. Louvion, *in* Hanoune, 2007, p. 83-91.

Haut-Empire. L'intérieur des *insulae* est desservi par des ruelles sinueuses, sans doute entretenues par les riverains ; les parcelles sont séparées par un *ambitus*. Les fouilles réalisées à Amiens ont permis de constater que les limites parcel-laires originelles varient très peu jusqu'à la fin du II^e siècle.

La mise en place des systèmes d'adduction d'eau est souvent postérieure à celle de la trame viaire, mais peut intervenir relativement tôt : à Lyon, l'aqueduc du Gier alimente la ville quelques décennies après la fondation de la colonie, à Tongres, un aqueduc est mis en place dans la première moitié du I^{er} siècle ; à Autun, l'aqueduc de Montjeu est probablement contemporain de la fondation de la ville¹. Dans certaines villes, l'approvisionnement en eau se faisait plutôt par des puits publics situés sur les trottoirs (Amiens, « gare routière »). La présence de réseaux d'adduction (conduites en bois, en terre cuite ou en plomb) et d'évacuation des eaux implique l'intervention des autorités publiques.

Dans certains chefs-lieux, on a mis en évidence des faubourgs situés hors de la zone couverte par le plan orthogonal. À Amiens, le faubourg Saint-Leu, en fond de vallée, se développe à partir de 32 apr. J.-C. de part et d'autre de la voie du Léman à l'Océan, au niveau du franchissement de l'Avre et de la Somme, et un second faubourg se développe un peu plus tard face à la ville, sur la rive droite de la Somme. À Autun, un quartier se développe dès la période augusto-tibérienne autour du « temple de Janus », le long de la voie Autun — Bourges.

Dès la fin du I^{er} siècle apr. J.-C., les chefs-lieux ont généralement atteint leur superficie maximale, souvent comprise entre 60 et 100 ha. Elle est parfois considérable², et quelquefois très modeste³.

B. LA PARURE URBAINE

Plusieurs décennies séparent généralement l'établissement de la trame viaire et les premiers développements monumentaux des chefs-lieux de cité⁴, qui répondent à des motivations utilitaires, mais sont aussi un moyen pour les membres des élites locales de montrer leur puissance et leur insertion dans le système romain.

Toutefois, dans certains chefs-lieux (Saintes, Périgueux, Saint-Bertrand-de-Comminges), le développement monumental commence entre 20 av. J.-C. et la fin du I^{er} siècle av. J.-C. À Saintes, cette précoce monumentalisation est révélée par des chapiteaux et blocs sculptés, datés des années 20/10 ; dès le règne de Tibère, ce sont des artistes locaux qui sculptent les décors monumentaux. Un arc monumental en l'honneur de Tibère et de ses deux héritiers est élevé en 18 ou 19, au débouché de la grande voie venant de Lyon. À Saint-Bertrand-de-Comminges, le premier élément monumental est le trophée d'Auguste, bâti en 13/10 ; le développement monumental de la ville débute à la période augusto-tibérienne. À Reims et Trèves, les cénotaphes dédiés aux Princes de la Jeunesse révèlent aussi un développement monumental assez précoce. Ailleurs, le *forum* est généralement le premier ensemble monumental mis en place.

1. Rebourg, 1998.

2. 600 ha à Reims, plus de 200 ha à Amiens, Autun, Chartres, Sens, plus de 150 ha à Bordeaux.

3. Meaux occupait environ 60 ha, Bavay 50 ha, Lectoure et Lillebonne 30 ha.

4. Sur les bâtiments publics : Gros, 2002.

Le forum

C'est le lieu central de la vie civique, accueillant les institutions de la cité, des lieux de culte, des activités économiques importantes. Le *forum* tripartite est le plus fréquent ; il occupe souvent la surface de deux *insulae* (Amiens, Autun, Limoges, Paris) et remplace généralement des constructions privées (Amiens, Paris) ; il comprend ordinairement le temple majeur de la cité (souvent dédié au culte impérial), une basilique avec une curie, de vastes esplanades et des portiques donnant accès à des boutiques. Son emprise est importante : près de 4 ha à Amiens et à Trèves, 2,5 ha à Bavay et à Reims, 1,5 ha à Limoges et Paris. De nombreux *fora* sont édifiés au milieu du I^{er} siècle (sous Claude à Amiens et Trèves, vers 60 à Paris), parfois plus tard : à Bavay, il n'est pas antérieur à 80/90. Il comporte une vaste esplanade, dominée d'un côté par une basilique et de l'autre par un temple sur podium, et a nécessité d'importants travaux de nivellement. Une des extrémités du *forum* repose, comme à Reims ou à Paris, sur des cryptoportiques, qui avaient probablement une fonction de stockage. La mise en œuvre des *fora* n'est pas uniforme : le *forum* d'Amiens comporte un *macellum*, absent de la plupart des autres *fora* ; la basilique peut être disposée au centre du complexe (Vannes). Les *fora* sont l'objet de nombreuses campagnes de reconstruction et d'embellissement.

Les autres ensembles monumentaux

Il s'agit surtout de sanctuaires, d'édifices de spectacle et d'édifices thermaux. Ces ensembles sont réalisés progressivement, généralement après le *forum*, et semblent équiper la totalité des chefs-lieux de cité, même si les recherches archéologiques insuffisantes dans certains d'entre eux n'ont pas encore permis de les mettre en évidence. Comme le *forum*, ils font l'objet de restaurations ou de reconstructions.

Les sanctuaires¹, nombreux dans les chefs-lieux, se développent parfois dans des proportions considérables : à Chartres, le sanctuaire de « Saint-Martin », le plus vaste mis au jour dans les Gaules², se trouve dans une vaste cour entourée de portiques, qui se développe sur 320 m X 200 m, taille comparable au sanctuaire provincial de Tarragone. À Périgueux, le sanctuaire de Vésone est édifié au centre de la ville, probablement dans la première moitié du II^e siècle, après destruction des habitats préexistants. Les sanctuaires situés en périphérie de la ville sont fréquents : à Autun, le « temple de Janus » appartient à un vaste complexe d'au moins sept édifices cultuels, et à Trèves, le grand sanctuaire de l'Altbachtal se situe aux confins de la ville.

Les édifices de spectacle peuvent être répartis en trois catégories : les amphithéâtres, les théâtres et les odéons. Les villes les plus importantes disposent de plusieurs édifices de spectacle³. Certains sont bâtis très tôt : le théâtre de Lyon est augustéen, les amphithéâtres d'Agen, Périgueux, Saintes et Senlis datent de Claude. Des édifices de spectacle en bois ont existé, comme en témoigne une inscription de Feurs d'époque claudienne. Les théâtres sont la plupart du temps édifiés selon un plan classique, comparable aux édifices italiens. Certains amphithéâtres présentent un plan original, spécifique aux Gaules (Paris, Lillebonne, Vieux) : seule une partie de l'arène est entourée de gradins. Les

1. Sur les sanctuaires : Van Andringa, 2002.

2. H. Selles, *in* Hanoune, 2007, p. 157-176.

3. Un théâtre et un amphithéâtre à Autun, à Amiens, à Limoges.

édifices de spectacle sont souvent disposés en périphérie de la ville¹. Certains amphithéâtres, comme ceux de Poitiers, Tours ou Metz (pour lequel on restitue une élévation de plus de 30 m), sont particulièrement vastes.

Les chefs-lieux de cité disposent souvent de plusieurs thermes publics², parfois précoces : les thermes du *forum* de Saint-Bertrand-de-Comminges et ceux de Poitiers sont édifiés à la période augusto-tibérienne. Certains complexes thermaux sont vastes³, l'ensemble thermal le plus colossal étant celui des thermes « de Barbara » de Trèves, édifiés au milieu du II^e siècle sur plus de 40 000 m², qui peuvent rivaliser avec les établissements romains contemporains. Les matériaux employés révèlent la richesse du décor de ces établissements (marbres, enduits peints de grande qualité).

Le *macellum* fait aussi partie de la parure monumentale « classique » des chefs-lieux (Amiens, Bordeaux, Saint-Bertrand-de-Comminges). Quelques rares chefs-lieux possédaient des arcs monumentaux (Poitiers, Reims, Saintes). Les quatre arcs de Reims, datant du troisième quart du II^e siècle, sont les plus grands du monde romain (32 m de longueur). Dans certains chefs-lieux, des équipements de plus petite taille ont été mis au jour (fontaines publiques à Autun, Bourges et Rouen ; sanctuaires de carrefour à Angers, Limoges et Saint-Bertrand-de-Comminges).

Lyon, capitale des Gaules, a livré une parure monumentale exceptionnelle, liée notamment à la présence du sanctuaire fédéral, inauguré en 12 av. J.-C., auquel on adjoint un amphithéâtre sous Tibère. Sur le point le plus haut de la colline de Fourvière, on bâtit dès le règne d'Auguste un édifice sur podium comportant balnéaire et mosaïques, interprété comme le prétoire du gouverneur. La ville dispose aussi d'un odéon et d'un cirque (attesté par deux inscriptions), équipements rares dans les provinces.

C. HABITATS ET ESPACES DÉDIÉS À LA PRODUCTION ET AU COMMERCE

Les habitats

Lors des premières phases de développement des chefs-lieux, l'habitat est presque toujours édifié en matériaux légers, parfois sur poteaux plantés comme à La Tène finale. À Tongres, aux confins septentrionaux de la Gaule, l'habitat est d'abord d'inspiration indigène, contrairement à ce qui a été constaté ailleurs : dans le premier quart du I^{er} siècle, il s'agit de maisons-étables, orientées sur le quadrillage viaire. À la Kielenstraat, un groupe de quatre maisons a été fouillé ; l'une d'elles ne possédait pas d'étable, mais deux caves. Cet ensemble a été interprété comme la résidence d'un notable tongre, qui s'est installé en ville avec bétail et clients. À partir du milieu du I^{er} siècle, les bâtiments sont comparables à ceux qu'on a mis en évidence ailleurs en Gaule. Dans le dernier quart du II^e siècle, l'habitat de Tongres se caractérise par un grand nombre de bâtiments sur poteaux ou sur sablières basses⁴, techniques qui ont disparu ailleurs.

Les réfections sont nombreuses, parfois dues à des incendies affectant tout ou partie de la ville, ou à des programmes de construction monumentaux (la construction du sanctuaire de Vésone à Périgueux entraîne la reconstruction de la *domus* voisine des « Bouquets »). La qualité des constructions s'améliore jusqu'à

1. Par exception, à Amiens l'amphithéâtre est bâti dans une des *insulae* voisines du forum.

2. Sur les thermes publics : Bouet, 2003.

3. Les thermes du Nord de Metz occupent 8 000 m², ceux de Meaux 10 000 m².

4. Sauf pour les grandes *domus*.

la fin du II^e siècle : les solins deviennent fréquents sous les murs porteurs dans la première moitié du I^{er} siècle et à partir du milieu du I^{er} siècle, les élévations en maçonnerie se multiplient, devenant souvent la norme dans les régions riches en pierre à bâtir, tandis que les sols bétonnés et les chauffages par hypocauste sont plus fréquents. Certaines maisons élevées en matériaux légers possèdent déjà des décors peints de 3^e style pompéien de grande qualité au milieu du I^{er} siècle (maison de la rue Marchant à Metz).

Si la maison à péristyle¹ est attestée à Bibracte ou à Lyon dès la fin du règne d'Auguste, c'est surtout à partir du milieu du I^{er} siècle que les grandes *domus* se multiplient, adoptant un plan comparable à celui des grandes demeures italiennes, parfois adapté aux contraintes du parcellaire (Amiens, « Palais des Sports »). Elles occupent parfois une surface considérable (presque 4 000 m² pour la maison « des Nones de Mars » à Limoges, plus de 2 000 m² pour deux des maisons du « Palais des Sports » à Amiens², au milieu du II^e siècle), et peuvent disposer d'équipements luxueux (fontaines, nymphées, thermes privés, décors mosaïqués révélant un grand savoir-faire, enduits peints d'excellente facture) qui n'ont rien à envier aux demeures aristocratiques d'Italie ou de Narbonnaise ; des jardins à portiques ont été mis en évidence à Limoges. Dès le règne de Claude, on trouve des enduits peints de 3^e style pompéien dans de nombreux chefs-lieux de cité. À Limoges, les grandes *domus* sont particulièrement nombreuses autour du *forum*, mais dans certains chefs-lieux, on en trouve aussi dans des *insulae* périphériques (Amiens, « Palais des sports »).

Des habitats modestes, souvent stéréotypés, comportant quelques pièces, accueillent le reste de la population. Ils sont généralement reconstruits sur des fondations en dur à partir du milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. Parfois, habitat et atelier se trouvent sous le même toit. Des modules réguliers de division parcellaire paraissent avoir été utilisés dans certains cas³. Les quartiers ne sont généralement pas spécialisés : dans une même *insula*, on trouve une grande *domus*, des habitats modestes et des ateliers (Amiens, « multiplexe Gaumont⁴ »).

Les espaces de la production et du commerce

Les ateliers artisanaux sont nombreux lors des premières phases de développement urbain. Les chefs-lieux paraissent alors concentrer une bonne partie de la production céramique, de la métallurgie et des activités de production plus rares (bijouterie, travail du verre, tabletterie, travail du cuir...). À partir de la seconde moitié du I^{er} siècle, les grands centres de production sont plutôt dans des quartiers périphériques, ou dans des agglomérations « secondaires » spécialisées, les chefs-lieux accueillant plutôt de petites unités de production. À Arras, la production céramique, très abondante jusqu'au milieu du I^{er} siècle, se déplace ensuite vers de petites agglomérations situées à une dizaine de kilomètres de la ville. D'importants quartiers artisanaux se trouvent parfois en périphérie de la ville (Amiens, Autun, Bavay, Lyon, Reims). À Amiens, le faubourg Saint-Leu abrite une importante activité métallurgique jusqu'au milieu du II^e siècle, les ateliers cédant ensuite la place à des structures de stockage en lien avec la voie fluviale voisine.

1. Sur cette question : Vipard, 2007.

2. E. Binet, in Hanoune, 2007 p. 43-62.

3. C'est ce qui a été observé à Amiens ou à Rennes.

4. E. Binet, in Hanoune, 2007 p. 43-62.

La réalisation des grands ensembles monumentaux nécessite la présence de nombreux artisans spécialisés (tailleurs de pierre, sculpteurs, peintres). À Amiens et Chartres, des ateliers de taille de pierre se trouvaient à proximité du forum et de l'amphithéâtre. De nombreuses carrières et fosses d'extraction, situées en périphérie de la zone urbanisée, permettent d'approvisionner la ville en matériaux de construction.

Les chefs-lieux établis sur des axes fluviaux importants disposaient d'installations portuaires. À Rouen, les structures les plus anciennes, à partir de 15 av. J.-C., correspondent à un hangar et un quai en bord de Seine, et les installations portuaires se développent jusqu'à la fin du II^e siècle. À Amiens, un quai monumental, associé à des hangars, est réalisé sur la berge de l'Avre. Des corporations de nautes¹ attestent la vitalité de ce transit fluvial.

D. L'URBANISATION HORS DES CHEFS-LIEUX DE CITÉ

Si la création des chefs-lieux de cité a été imposée par le pouvoir impérial, il n'en est pas de même pour les nombreuses agglomérations « secondaires », dont les plus importantes sont indubitablement des villes. Les cités gallo-romaines étant généralement plus vastes que les cités du pourtour méditerranéen, une partie de la population est éloignée des chefs-lieux, ce qui explique sans doute le développement urbain de certaines autres agglomérations.

Certaines se développent sur des surfaces considérables, supérieures à celles des chefs-lieux dont elles dépendent, comme Vendeuil-Caply dans la cité des Bellovaques, qui occupe environ 130 ha à la fin du I^{er} siècle. Cette agglomération est dotée de deux théâtres, et d'autres bâtiments publics. La cité des Bellovaques comporte trois autres villes² : Beauvais, le chef-lieu, Saint-Martin-Longueau (qui se développe sur plus de 100 ha, et constitue un point de rupture de charge entre l'Oise et plusieurs voies terrestres) et Beaumont-sur-Oise. Cette dernière agglomération, née durant le premier quart du I^{er} siècle, plus modeste (25 ha), est rapidement dotée d'un réseau viaire orthogonal, et un port sur l'Oise y est aménagé, à proximité d'un axe routier important. Elle possède un quartier monumental, créé dans la seconde moitié du I^{er} siècle et comprenant un théâtre, plusieurs sanctuaires et une fontaine publique. Alésia³ est un exemple d'agglomération développée sur un ancien *oppidum*, qui occupe plus de 60 ha à son apogée. Dès la fin du I^{er} siècle av. J.-C., elle possède une place publique, progressivement monumentalisée jusqu'au début du II^e siècle. Le plan de la ville est constitué d'un quadrillage grossièrement orthogonal à partir du milieu du I^{er} siècle, et les rues sont progressivement bordées de portiques. Le centre public est réorganisé sous les Flaviens (le sanctuaire est reconstruit, et un *macellum* est édifié au sud-est de la place), puis au début du II^e siècle (construction d'une basilique et d'une entrée monumentale).

De manière générale, les villes qui n'ont pas le statut de chef-lieu de cité se développent un peu plus tard que les chefs-lieux, et ne disposent pas d'une parure monumentale aussi importante, ne serait-ce que parce qu'elles ne jouent pas de rôle politique. L'évergétisme y est cependant aussi développé que dans les chefs-lieux.

1. À Lyon, Nantes, Paris et Metz notamment.

2. Il ne s'agit pas d'une exception : dans la cité des Bituriges Cubes, par exemple, les villes d'Argenton-sur-Creuse et Nérès-les-Bains disposent d'une parure monumentale importante et occupent une surface conséquente.

3. Bénard, 1994.

CONCLUSION

Les Romains n'ont pas créé la ville en Gaule, mais la Conquête a entraîné la mise en place d'un nouveau maillage urbain, composé de villes romaines. Jusqu'au règne d'Auguste, peu de villes peuvent être qualifiées de romaines ; c'est avec la mise en place de la trame viaire, puis des complexes liés à la vie civique (et à l'art de vivre romain) et des demeures, tout à fait romaines, des membres des aristocraties locales que l'on constate le succès éclatant de ces villes. Si quelques chefs-lieux restent modestes, la densification rapide de la plupart d'entre eux et la multiplication des villes dans la plupart des cités, qui en comptent parfois plus de trois, sont d'autres signes de ce phénomène.

Les espaces publics bénéficient d'un entretien régulier et d'un embellissement progressif, ce qui implique un investissement important des élites, par le biais de l'évergétisme. Sur les sites les mieux connus, on perçoit la mise en œuvre de programmes d'urbanisme ; comme le fait justement remarquer R. Sablayrolles¹ à propos de Saint-Bertrand-de-Comminges, il est assez vain de vouloir mettre en rapport ces programmes avec une intervention du pouvoir impérial : ce sont plutôt des facteurs divers et une prospérité locale qui permettent de les expliquer, les constructions étant financées par des évergètes locaux. À Amiens, le *forum*, mis en place vers 50, est entièrement arasé vers 70, afin de reconstruire un ensemble plus monumental, comportant notamment une grande porte en direction de l'est et des galeries portiques richement ornées ; l'ensemble thermal de la « rue de Beauvais » est construit peu après. L'apogée de la monumentalisation du *forum* est atteint au début du II^e siècle, lorsque la façade orientale du complexe est dotée d'une entrée monumentale à colonnade. La construction de l'amphithéâtre intervient probablement à peu près au même moment, tandis que le théâtre est édifié vers 120. Au milieu du II^e siècle, les thermes sont intégralement rebâties, de manière beaucoup plus monumentale ; l'établissement est doté d'une façade sur le *cardo*, et l'élévation du bâtiment atteint sans doute une hauteur de 17 m, ce qui en fait un ensemble imposant, tant par les dimensions que par la qualité de ses aménagements. La réalisation de l'amphithéâtre, accolé au *forum*, transforme radicalement le centre de la ville, désormais écrasé par la masse de l'édifice de spectacle. Peut-être a-t-on voulu ainsi particulièrement souligner le transfert du cœur de la vie publique des *fora* vers les édifices de spectacle², qui affecte alors globalement l'Empire.

Les villes jouent un rôle central, tant sur le plan politique (chefs-lieux de cité) que sur le plan économique et commercial. À la fin du II^e siècle, on ne perçoit globalement pas de signes de ralentissement de la vitalité des chefs-lieux de cité dans les Trois Gaules : la période sévérienne constitue souvent leur période d'apogée. Cependant, certaines agglomérations « secondaires » présentent, à partir des années 160/180, des signes de déclin (abandon de certains monuments, rétractation de l'espace urbanisé).

1. Sablayrolles et Beyrie, 2006.

2. Sur ce point : Gros, 2002.

Bibliographie

- Bénard J. et alii, *Les agglomérations antiques de Côte d'Or*, Paris, 1994.
- Bouet A. (éd.), *Thermae Gallicae. Les thermes de Barzan et les thermes des provinces gauloises*, Aquitania, supplément 11, Bordeaux, 2003.
- Colin A., *Chronologie des oppida de la Gaule non méditerranéenne*, Paris, 1998.
- Fichtl S., *La ville celtique*, 2^e édition, Paris, 2005.
- Gros P., *L'architecture romaine. 1, les monuments publics*, 2^e édition, Paris, 2002.
- Gruel K. et Vitali D., « L'oppidum de Bibracte : un bilan de onze années de recherches (1984-1995) », *Gallia*, 55, 1998, p. 1-140.
- Hanoune R. (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, Revue du Nord, hors série archéologie n° 10, Lille, 2007.
- Le Mer A.-C. et Chomer C., *Carte archéologique de la Gaule-Lyon*, Paris, 2007.
- Lequoy M.-C. et Guillot B., *Carte archéologique de la Gaule-Rouen*, Paris, 2004.
- Loustaud J.-P., *Limoges antique*, Bordeaux, 2000.
- Maurin L., *Carte archéologique de la Gaule-Saintes*, Paris, 2007.
- Metzler J., Méniel P. et Gaeng C., « Oppida et espaces publics », in Haselgrove, C. (éd.), *Les mutations de la fin de l'âge du Fer*, Glux-en-Glenne, 2006, p. 201-224.
- Paunier D. et Luginbühl T. (éd.), *Bibracte. Le site de la maison 1 du Parc aux Chevaux*, Glux-en-Glenne, 2004.
- Pichon B., *Carte archéologique de la Gaule-Amiens*, Paris, 2009.
- Rebourg A., « L'urbanisme d'Augustodunum », *Gallia*, 55, 1998, p. 141-236.
- Sablayrolles R. et Beyrie A., *Carte archéologique de la Gaule-le Comminges*, Paris, 2006.
- Van Andringa W., *La religion en Gaule romaine*, Paris, 2002.
- Vipard P., « Maison à péristyle et élites urbaines en Gaule sous l'Empire », *Gallia*, 64, 2007, p. 227-277.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	5
Rome et la Sicile, la Corse et la Sardaigne (197 av. J.-C.-192 apr. J.-C.).....	9
I. Cohérence géographique avec le programme.....	9
II. Un substrat culturel différent.....	9
III. Les premières provinces romaines issues de la première guerre punique...	11
IV. Administration provinciale ou exploitation ?.....	13
A. Fiscalité et loi de Hiéron.....	13
B. L'économie de <i>villa</i> et les révoltes serviles.....	15
V. Les îles et les événements de la république tardive : l'enjeu économique et politique.....	16
VI. La réorganisation augustéenne, le statut provincial et la romanisation.....	17
Économie et grand commerce maritime de l'Hispanie romaine à la fin de la République et sous le Haut-Empire.....	21
I. <i>Hispania, ferax frugum, olei, uini, equorum metallorumque omnium generum</i> (Pline, 37, 203). Un tableau de l'économie hispanique à la fin de la République et sous le Haut-Empire romain.....	22
A. Les grands districts métallifères (fin de la République-Haut-Empire) ...	22
B. Vignobles et vins de Tarraconaise.....	25
C. Produits de l'agriculture et de la mer du sud de la péninsule, et de la province de Bétique en particulier.....	27
II. L'Hispanie à la conquête de l'Empire : le grand commerce d'exportation et son organisation.....	32
A. Ports, routes et navires de commerce.....	32
B. Les gens du commerce.....	34
C. L'État romain et le commerce de l' <i>Hispania</i>	37
Le gouvernement romain des Espagnes (27 av. J.-C.-192 apr. J.-C.).....	45
I. Les provinces.....	45
A. La redéfinition des territoires.....	45
B. Le gouvernement des provinces.....	46
C. Les prélèvements.....	48
II. Les cités.....	49
A. Une question de statuts.....	49
B. L'Hispanie des Flaviens.....	51
C. Le gouvernement des cités.....	53
III. L'empereur.....	54
A. L'empereur attentif aux intérêts provinciaux.....	54
B. L'empereur sacré.....	55
Formation des élites hispaniques et expansion économique en Péninsule Ibérique.....	61
I. Des régions précocement romanisées.....	61
A. Ancienneté de la conquête et importance de la présence des légions.....	62
B. Urbanisation et promotions juridiques.....	63

II. Conditions et modalités de l'expansion économique des provinces ibériques.....	64
II. L'implication des élites dans l'économie péninsulaire et ses répercussions	69
A. L'apport des sources littéraires et épigraphiques	69
B. L'apport de l'épigraphie des amphores.....	71
C. Répercussions sociales et politiques du dynamisme économique	73
L'urbanisation des Trois Gaules.....	77
I. Les débuts de l'urbanisation des Gaules	77
A. Les villes avant la conquête romaine.....	77
B. L'urbanisation césarienne et augustéenne	79
II. Un développement urbain rapide.....	81
A. La mise en place d'un urbanisme « standardisé » dans les chefs-lieux de cité	81
B. La parure urbaine	83
C. Habitats et espaces dédiés à la production et au commerce	85
D. L'urbanisation hors des chefs-lieux de cité	87
Conclusion	88
<i>Et l'orbe de Rome s'étendit. Le cas des Alpes maritimes.....</i>	91
I. Le massif méridional alpin avant la conquête.....	91
II. La <i>praefectura</i> des Alpes maritimes.....	92
III. De la <i>praefectura</i> du I ^{er} siècle à la <i>prouincia</i> du III ^e siècle : un territoire en évolution.....	93
IV. Organisation municipale et droit latin dans les Alpes maritimes.....	96
La Bretagne avant la conquête romaine (200 av. J.-C.-43 apr. J.-C.).....	101
I. La terre et les hommes	102
II. La Bretagne à La Tène Moyenne	103
III. Le battement d'ailes du papillon.....	105
IV. Les mutations du premier siècle av. J.-C.	107
V. La société bretonne à l'âge du fer	108
La Bretagne romaine. Une conquête inachevée.....	111
I. Du débarquement de 43 à la création de la première frontière	112
II. L'irrésistible aspiration vers le Nord.....	113
III. De l'évacuation de l'Écosse à l'édification du Mur d'Hadrien.....	116
IV. La frontière au second siècle.....	118
La Bretagne romaine (43-192 apr. J.-C.). Une province romaine	121
I. L'administration de la Bretagne	121
II. Hommes et femmes de Bretagne.....	122
III. Les villes et agglomérations secondaires	123
IV. Londres, capitale de la province.....	124
V. Le monde rural	126
VI. L'artisanat et le commerce	128
VII. Le monde du sacré.....	129
Chronologies	133
Chronologie générale et « occidentale »	133
Empereurs et dynasties.....	142

Sicile, Corse, Sardaigne, Alpes, péninsule Ibérique, Gaule, Bretagne...
Cet ouvrage fait le point sur l'avancée de l'Empire romain, et met en
avant la diversité des rythmes de la romanisation.

Commerce, urbanisation, rôle des élites : les auteurs décryptent les
vecteurs de la romanisation des provinces occidentales. Un empire, un
seul modèle, mais quelle unité ? Les contributions montrent clairement
qu'il reste des réalités provinciales.

Une chronologie générale et une chronologie des empereurs et dynasties
complètent l'ouvrage, offrant aux étudiants les outils indispensables
à la préparation de la nouvelle question de concours.

Ont participé à l'ouvrage :

Sabine Armani	Stéphane Morabito
Françoise des Bosc	Blaise Pichon
Catherine Bustany-Leca	Christian Rico
Patrick Galliou	Yves Roman

Illustration de couverture :

Evariste-Vital Luminais (1822-1896), *Combat de Romains et de Gaulois* (détail).

